



Edito : Nous avons de plus en plus besoin de vous ! Syndiquez-vous ! - Action sociale : une baisse des dotations budgétaires inadmissible ! - Brèves : Contractuels enseignants en CDI, Lauréats des concours 2024, SEGPA.

Nous avons de plus en plus besoin de vous ! Syndiquez-vous !

Notre campagne de pré-syndicalisation pour 2024-2025 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne.

Oui, vous le savez, vous le lisez, vous le constatez, nos actions pour l'Enseignement Pro, pour les PLP et CPE, titulaires et contractuels, mais aussi pour tous les personnels de la Voie Pro, dont les AESH & AED, se multiplient à tous les niveaux, et nous avons besoin, afin de gagner encore en efficacité, du soutien du plus grand nombre possible de collègues.

Et bien entendu, le premier soutien que peut apporter un(e) collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Oui, adhérer au SNETAA-FO est bien évidemment un acte individuel qui peut avoir un intérêt personnel, comme par exemple celui de recevoir des conseils pour les mutations ou les promotions, mais aussi pour faire des recours, de plus en plus nécessaires. Parfois, malheureusement, les hasards de la vie font qu'on peut se retrouver en difficulté professionnelle et le SNETAA-FO est toujours là pour aider, accompagner, parfois sauver...

Edito

Mais adhérer au SNETAA-FO, c'est aussi un acte contribuant au combat collectif.

En effet, pour permettre aux militants d'être constamment sur le pont, il faut leur donner du temps (décharges) et des moyens (cotisations). Et tout cela dépend bien évidemment du nombre d'adhérents de la section syndicale académique...

C'est pourquoi, chers collègues, nous avons besoin de vous ! Et de plus en plus, car les attaques contre nos statuts qui dégradent nos conditions de travail se multiplient ! Nous l'écrivons souvent à la fin de nos textes :

« Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO » et ce n'est pas une formule de style. Oui, le SNETAA-FO est un outil et nous devons compter les uns sur les autres ! Nous espérons donc pouvoir compter sur le soutien du plus grand nombre ! Oui chers collègues, adhérez et faites adhérer au SNETAA-FO !

Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



EM

Action sociale : une baisse des dotations budgétaires inadmissible !

Que nous soyons actifs ou retraités, nous pouvons bénéficier d'aides en cas de difficultés financières. Ces aides sont distribuées par le SRIAS (Service Régional Interministériel de l'Action Sociale) pour tous les fonctionnaires ou par le Rectorat pour les personnels de l'Education Nationale. Elles sont accordées de droit, selon des conditions à remplir et détaillées dans [le livret de l'action sociale](#).

A côté de ces aides de droit, le Rectorat dispose d'une enveloppe destinée à aider (soit par un prêt à taux zéro, soit par un versement ponctuel) les agents en difficulté financière. Ces aides sont à demander auprès des Services Sociaux de la DSDEN de chaque département. Les Assistantes Sociales constituent alors un dossier qui sera présenté en CDAS (Commission Départementale de l'Action Sociale) afin de décider de l'attribution, de la nature et du montant de l'aide. Les contractuels peuvent bénéficier de ces aides exceptionnelles. Elles sont données pour résoudre des difficultés financières dues au travail, à un accident de la vie, à la santé ou à un budget trop contraint...

Aujourd'hui, les personnels sont de plus en plus « sous tension », car tout augmente : loyer, essence, eau, énergie, nourriture, etc. Nous avons constaté que de plus en plus d'agents n'hésitent plus à faire appel à cette aide. Cet argent est du « salaire différé ». En cas de souci financier, il est donc légitime de faire une demande.

Malheureusement, notamment dans le cadre de l'annulation de crédits, 700 Millions d'euros pour l'Education Nationale, les dotations budgétaires 2024 pour l'Action Sociale semblent en baisse. Pour notre académie, nous aurons des précisions le 28 juin 2024, lors de la tenue de la plénière de la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS), mais nous voyons déjà une baisse des budgets de l'aide en urgence d'environ 13 % entre 2023 et 2024, et une baisse totale d'environ 27 %. C'est inadmissible ! La crainte est de voir certains postes de dépenses diminuer, voire même disparaître, même si l'administration essaie de rester rassurante, en nous assurant qu'aucun poste n'a jamais manqué de finance jusqu'ici.

Notre fédération, la FNEC FP-FO, a demandé à la ministre, lors de la Commission Nationale de l'Action Sociale, de ré-abonder immédiatement les régions académiques en augmentant les dotations budgétaires par région académique de 2023 à minima de 10 %. Notre organisation demande que les dotations initiales soient par la suite indexées sur l'inflation et que le ministre interroge les académies sur leurs besoins budgétaires, afin de pouvoir servir toutes les prestations sociales existantes.

Chers collègues, malgré tout, si besoin, et tant que l'action sociale n'a pas été totalement détruite par le président Macron, nous vous invitons à ne pas hésiter à constituer un dossier. Si vous êtes adhérents, contactez-nous, nous vous mettrons en contact avec nos militants en charge du dossier de l'Action Sociale pour notre organisation. Ils vous orienteront et vous aideront à constituer votre dossier.

Brèves

Contractuels enseignants CDI :

Nos collègues contractuels en CDI ont reçu la semaine passé un courrier leur rappelant les « règles » d'affectation auxquelles ils sont soumis avec leur contrat. Il a pu inquiéter certains d'entre eux, car il est inhabituel. Mais à sa lecture attentive, on se rend compte qu'il leur précise simplement qu'ils sont « mobilisables sur l'ensemble de l'académie de Bordeaux, et que, dans la limite des besoins identifiés, la DPE6 s'engage à leur proposer une affectation au plus proche du lieu de leur domicile et des vœux formulés, en tenant compte des nécessités de continuité pédagogique. ». On leur précise aussi qu'ils peuvent être « utilisés » comme le sont nos collègues TZR, c'est-à-dire que s'ils n'ont pas une affectation sur un poste à l'année, alors ils seront mobilisables pour des remplacements et ils auront un établissement de rattachement administratif dans lequel ils devront se rendre obligatoirement lors des périodes sans remplacement. Comme nos collègues TZR, ils auront alors un emploi du temps provisoire établi par le chef d'établissement.

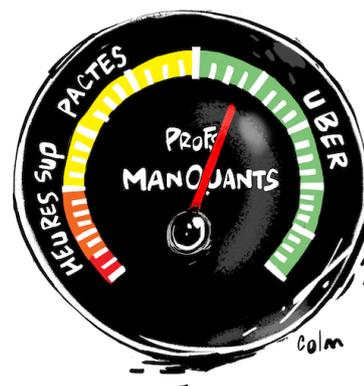
Lauréats des concours 2024 :

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2024 est en ligne sur notre site Internet. Voir également les annexes en suivant... La fiche de vœux à compléter et à nous retourner est également en ligne... Ceux qui seront affectés dans l'académie de Bordeaux, devront faire 6 vœux d'affectation (1 commune, 5 départements classés par ordre de préférence) aux alentours du 10 juillet. A suivre...

SEGPA :

Dans l'académie de Nantes, interrogée au cours d'une audience par nos camarades du SNETAA-FO sur l'avenir des SEGPA, La Rectrice a affirmé clairement sa volonté de les soutenir, les SEGPA et plus largement l'enseignement adapté. Elle a salué l'engagement des PLP au service des élèves de SEGPA et elle a souhaité les rassurer sur l'avenir de cette structure... Un élément de plus qui nous montre bien que la destruction programmée des SEGPA à Bordeaux, ne l'est que parce que l'autorité académique l'a décidé de manière arbitraire ! Répétons-le, aucun texte n'oblige la Rectrice de Bordeaux de supprimer 1/3 des heures d'atelier ! Il s'agit juste d'un choix mal éclairé. Espérons que lors d'une prochaine conférence des recteurs, celle de Nantes puisse expliquer à celle de Bordeaux qu'elle fait fausse route...

AU TABLEAU DE BORD MINISTÉRIEL
DE LA RENTRÉE 2024



Agenda

Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA

Mardi 25 juin

Comité Social d'Administration Académique